

Avis concernant l'extinction de la patente de l'agence d'émigration J. KOCH-LANG & C^{IE}, à Lucerne.

La patente pour l'exploitation d'une agence d'émigration, délivrée le 10 février 1911 à *MM. Jacob Koch-Lang et Jean-B. Hagen*, comme représentants de l'agence d'émigration *J. Koch-Lang & C^{ie} à Lucerne*, a été annulée le 31 août 1920.

Les demandes d'indemnité pour les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants-cause de ceux-ci, ont à faire valoir, sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration, contre l'agence *J. Koch-Lang & C^{ie}*, à Lucerne, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 31 août 1921.

Berne, le 1^{er} septembre 1920.

[2].

Office fédéral de l'émigration.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

Douane de Stabio,

Sont mis au concours les *travaux de menuiserie, vitrerie, serrurerie et peinture* pour la construction d'une *maison de douane à Stabio* (Tessin).

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de l'inspection des constructions fédérales à Lugano, Via Baroffio 4.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée d'ici au 19 octobre 1920, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure « *Soumission pour le bâtiment de douane de Stabio* ».

Berne, le 2 octobre 1920.

[2].

Direction des constructions fédérales.

Fourniture d'objets d'habillement.

Le département fédéral de l'économie publique met en soumission la fourniture des objets d'habillement indiqués ci-après, à l'usage du personnel du dépôt fédéral d'étalons et de poulains à Avenches.

- 47 *paires de pantalons*, en drap diagonal, culottes II des troupes montées de l'artillerie;
- 47 *blouses* en drap de capotes, série 3 des chemins de fer fédéraux, à col rabattu avec cravate et ceinture;
- 15 *pélerines*, en drap de capotes, série 3 des chemins de fer fédéraux; la longueur devra être telle que, portée par le cavalier, la pélerine atteigne le bord supérieur de l'étrier;
- 47 *casquettes*, étoffe et forme d'après échantillon.

Les échantillons-types des objets d'habillement susindiqués sont déposés au magasin fédéral d'habillement du Beundenfeld à Berne, où ils peuvent être examinés.

Les draps ainsi que les objets confectionnés sont soumis au contrôle fédéral.

L'adjudicataire devra, à ses frais, prendre mesure pour l'habillement de chacun des employés et procéder aux changements reconnus nécessaires. Il munira chaque objet des initiales et numéros qui lui seront indiqués. Frais d'emballage et de transport (Avenches) à sa charge.

Terme de livraison : 31 décembre 1920.

Les soumissions doivent être adressées jusqu'au 9 octobre au département soussigné.

Berne, le 20 septembre 1920.

[2..]

*Département fédéral de l'économie publique.
Division de l'agriculture.*

Achat de foin et de paille.

Le commissariat central des guerres a l'intention d'acheter du *foin* et de la *paille*.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour les fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées par écrit.

Berne, le 25 septembre 1920.

[3..].

Commissariat central des guerres.

PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

| Branche de service. S'adresser à | Place vacante | Traite- ment Fr. | Délai d'inscrip- tion | Conditions d'admission |
|---|---|---|-----------------------------|---|
| Département fédéral de l'intérieur. (Service des eaux.) | Deux jeunes ingénieurs. | 4200 à 5800 dans la III ^e classe de trait. ou 5200 à 7300 dans la II ^e classe de trait., plus les allocations de renchérissement. | 20 oct. 1920 [3..] | Diplôme d'ingénieur civil. Pratique exigée. Apté aux travaux de montagne. |
| <p>Allocations de renchérissement actuelles : environ fr. 3600 à 4400 pour la classe inférieure et fr. 4100 à 5000 pour la classe supérieure. Ajouter aux offres de service : curriculum vitæ et certificats d'études, travail de diplôme, certificat des travaux de pratique. Prière de donner des références.</p> | | | | |
| Département de l'intérieur. (Président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.) | Chef-bibliothécaire de la bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale. | 5200 à 8300, plus les allocations de renchérissement. | 15 oct. 1920 [3..] | Culture académique, connaissance pratique du service d'une bibliothèque ou travaux bibliographiques, connaissance de l'allemand et du français. |
| <p style="text-align: center;">Entrée en fonctions : 1^{er} janvier 1921.</p> | | | | |
| (Président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.) | Chaire de génie rural. | | 15 oct. 1920 [3..] | Pour tous renseignements concernant les conditions de concours, le traitement etc. s'adresser au sous-signé. |
| <p style="text-align: center;">Entrée en fonctions : 1^{er} avril 1921.</p> | | | | |

| Branches de service. S'adresser à | Place vacante | Traitement Fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|---|---|--|--------------------------|--|
| Département de l'intérieur. (Président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.) | Chaire de construction des routes et des chemins de fer. | | 15 oct. 1920 [3..] | Pour tous renseignements concernant les conditions de concours, le traitement etc. s'adresser au sousigné. |
| Entrée en fonctions: 1 ^{er} avril 1921. | | | | |
| Département militaire. (Service de l'Etat-major général.) | Commis de I ^{re} cl. du service de de l'Etat-major général. | 3200 à 4300, plus allocations de renchérissement. | 20 oct. 1920 [2.] | Connaissance de deux langues nationales, habileté en sténodactylographie. |
| (Service de l'infanterie.) | La place est occupée provisoirement. Chef de section pour l'instruction préparatoire et le tir volontaire. | 5200 à 7300, suivant le grade, plus les allocations de renchérissement. | 9 oct. 1920 [3..] | Officier supérieur de l'infanterie, être au courant des questions de gymnastique et de tir et posséder les 3 langues nationales. |
| (Service topographique.) | Topographe de II ^e classe de la section de topographie. | 4200 à 5800, plus les allocations de renchérissement. | 23 oct. 1920 [2.] | Ingénieur diplômé des mensurations ou géomètre diplômé du cadastre. Pratique des travaux topographiques. |
| Entrée suivant entente. | | | | |
| (Service topographique.) | 2 ingénieurs de II ^e classe de géodésie. | 4200 à 5800, plus les allocations de renchérissement. | 23 oct. 1920 [2.] | Etudes universitaires techniques complètes; ingénieur diplômé des mensurations. Pratique des travaux de géodésie. |
| Les places sont occupées provisoirement. | | | | |
| Chemins de fer fédéraux. (Direction du III ^e arrondissement, à Zurich.) | Commis de IV ^e évent. de III ^e classe au bureau de l'ingénieur en chef de la traction du III ^e arrondissement, à Zurich. | 1600 à 2500, évent. 1800 à 2900, plus les allocations de renchérissement légales. | 10 oct. 1920 [1.] | Connaissance générale des travaux de bureau. Habileté dans le calcul et la dactylographie. |
| Entrée en fonctions le plus tôt possible. | | | | |

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

1. Facteur d'express à Lausanne. S'adresser, d'ici au 16 octobre 1920, à la direction des postes de Lausanne.
 2. 2 commis à Zurich;
 3. Facteur de messagerie à Zurich.
S'adresser, d'ici au 16 octobre 1920, à la direction des postes de Zurich.
-
1. Contrôleur général des postes;
 2. Reviseur de II^e classe à la direction générale des postes (Inspectorat des chèques);
 3. Aide du sexe féminin à la direction générale des postes (Inspectorat des chèques).
(Conditions d'admission: Connaissance du service postal, habileté dans le calcul.)
S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction des postes de Berne.
 4. Chef de bureau à Fribourg;
 5. Commis à la Tour-de-Peilz;
 6. Buraliste à Lausanne-Pontaise.
S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction des postes de Lausanne.
 7. Commis à Reinach (Argovie). S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction des postes d'Aarau.
 8. Facteur de lettres à Zurich;
 9. 4 commis à Romanshorn.
S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction des postes de Zurich.
 10. Commis à Näfels. S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction des postes de St-Gall.

Administration des télégraphes.

- Electricien de II^e classe à l'office téléphonique de Zoug. S'adresser, d'ici au 16 octobre 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Zurich.
- Electricien de II^e classe à l'office téléphonique de Zurich, II^e division. S'adresser, d'ici au 16 octobre 1920, à la direction d'arrondissement de Zurich.
-
- Electricien de II^e classe à l'office téléphonique de Lucerne.
S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes d'Olten.
- Electricien de II^e classe au bureau des télégraphes et des téléphones à Langnau i. E. S'adresser, d'ici au 9 octobre 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Berne.
- Télégraphiste à Lausanne-Pontaise. S'adresser, d'ici au 16 octobre 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1920 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 4 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 41 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 06.10.1920 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 396-400 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 082 621 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.